



Succession transmission de parts sociales mais rétention d'info

Par **adeline1**, le **19/03/2014** à **09:09**

Bonjour à tous,

Mon mari est décédé il y a un an, et de ce fait, je suis héritière de parts sociales d'un GFA géré par le frère de mon mari. C'est une affaire florissante, et ce dernier fait de la rétention d'information et ne transmet pas les statuts au notaire. Il ne peut donc pas régler la succession car il a besoin du nombre de parts et leurs valeurs.

Les derniers statuts ont été déposés au greffe en 1992 et depuis plus rien.
D'autre part, ces parts, je ne souhaite pas les garder mais les transmettre à la fille de mon mari.

La succession est bloquée, que puis je faire à mon niveau ?

Je vous remercie de vos réponses, je suis inquiète de tout cela.
Bon mercredi.